



SEMAINE DE CONSCIENTISATION À L'ÉGALITÉ DES GENRES

Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick



N°5 - 14 Mars 2017

SERVICES DE GARDE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le 10 et 11 décembre 2016 se tenait une commission sur les services de garde à laquelle le RFNB a pris part. En ce mois d'anniversaire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, prenons le temps de nous attarder au choix de société qui s'offre à nous.

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a mis sur pied une commission ayant comme mandat d'étudier les services de garde du Nouveau-Brunswick faisant suite à la parution du rapport sur l'avenir des services de garde, appuyé par le RFNB.

Services de garde

NOUVEAU-BRUNSWICK

- Le Canada n'a jamais eu de programme pancanadien ou de politique nationale en ce qui concerne les services de garde. Chaque province et territoire est responsable de définir sa propre politique.
- D'après l'Association francophone des parents du N.-B., les couples ayant la charge de deux enfants paient en moyenne de 10000 à 12000\$ par année pour couvrir les frais de garde.
- Le secteur privé exploite 62 % des garderies de la province. La part restante est exploitée par des organismes à but non lucratif. La province n'offre aucun service de garde public.
- Bien qu'elle se soit accrue avec le temps, la contribution du gouvernement aux services de garde demeure minime, reléguant le développement de ces services aux secteurs privés et communautaires.
- Le Nouveau-Brunswick figure parmi les dernières provinces canadiennes quant à l'investissement provincial par rapport aux services de garde.
- La Commission d'étude sur les services de garderie recommande au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'amorcer la transition des services de garderie éducatifs agréés vers un système géré et financé davantage par le gouvernement provincial.

Situation des femmes au N.-B.

REALITE DES FEMMES

Au N.-B., les femmes sont surreprésentées dans les emplois à temps partiel. En effet, elle représente le 2/3 de cette population.

Selon Statistique Canada, pour un travail égal, la disparité entre le salaire d'une femme et celui d'un homme est de 32 %.

Les frais de garde, la disponibilité et les soins aux nourrissons furent les trois principaux problèmes relevés lors de la commission d'étude sur les services de garde au Nouveau-Brunswick (2016).

Les femmes sont toujours sous-représentées dans les postes mieux rémunérés.

Au N.-B., en 2013, trois quarts des femmes ayant des enfants de moins de 16 ans avaient un emploi. Par contre, les mères monoparentales ont moins tendance à occuper un emploi que les mères ayant un.e conjoint.e (Profil Égalité, 2014, p.49).

#8marsNB

AILLEURS AU CANADA

- L'Île-du-Prince-Édouard a adopté un programme en 2010 qui prévoit la création de centres de la petite enfance. La gestion des services de garde est donc plus centralisée et vient réglementer divers aspects, par exemple l'embauche des éducateurs et éducatrices ou les augmentations des coûts de garde.
- Le Québec est la seule province offrant un programme universel de garderies subventionnées, notamment en finançant les services de garde plutôt que de subventionner les familles. Celles-ci ont accès à un réseau qui compte plus de 228 000 places subventionnées.

Quelques pistes

Un réseau de garderies subventionnées par l'État, c'est:



Pour aller plus loin :

- Coalition des services de garde à l'enfance du Nouveau-Brunswick. (n/d). «Quelques faits au sujet des services de garde au Nouveau-Brunswick» Récupéré de: <http://www.nbccc-csgnb.ca/index-f.htm>.
- Rapport final de la Commission d'étude sur les services de garde du Nouveau-Brunswick. (2016) <http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/ELCC/ValoriserLesEnfantsLesFamillesEtLesServicesDeGarderieEducatifs.pdf>
- L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance. (2009). «Que signifie pour les services de garde au Canada la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes?»

Ce que suggère le RFNB

En 2015-2016, le RFNB soumis un mémoire à la Commission d'étude des services de garde du N.-B. Voici les points saillants de ce mémoire :

- L'instauration d'un service de garde financé par les fonds publics aurait des répercussions positives sur les plans social et politique. Un service de garde public contribuerait à l'atteinte de l'égalité des femmes tout en favorisant leur participation au marché du travail. Un service de garde public aiderait à réduire la pauvreté, faciliterait la conciliation travail-famille, permettrait une meilleure intégration sociale ainsi qu'une égalité des chances et contribuerait au développement et au mieux-être des enfants.
- Un service de garde public stimulerait également l'économie. Pour chaque dollar investi dans les services de garde, le PIB (valeur des biens et services produits dans un État) augmente de 2.30\$.
- Un service de garde public permet d'uniformiser la qualité et le coût des services dans toute la province.

Un service de garde public est en principe plus accessible et abordable pour tous, permettant à un plus grand nombre de parents d'entrer sur le marché du travail, augmentant ainsi le pouvoir d'achat des familles. Les voix sont nombreuses au Nouveau-Brunswick à exiger de meilleures politiques familiales, de la naissance à l'Université, notamment pour contrer la décroissance démographique et permettre un accès égalitaire aux richesses de l'État.